



MMA Zen

Mai 2023

Support en unités de compte adossé à un titre de créance offrant une protection du capital initialement investi à l'échéance⁽¹⁾, et présentant un **risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie**.



Assurance vie et capitalisation

Offre limitée du 2 mai 2023
au 28 juillet 2023
(sous conditions et sous réserve
de disponibilité).

Durée d'investissement pour
bénéficiaire de la protection du
capital initialement investi à
l'échéance⁽¹⁾, soit
le 25/08/2031 : 8 ans.

⁽¹⁾ Sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur (Natixis Structured Issuance SA) et du Garant de la formule (Natixis SA)

DOCUMENT À CARACTÈRE PUBLICITAIRE

Fonctionnement du support

- **MMA Zen Mai 2023 est un support en unités de compte⁽¹⁾ adossé à un titre de créance.**
- Ce support offre à l'échéance, le 25 août 2031, **le remboursement de l'intégralité du capital initialement investi⁽²⁾.**
- De plus, à l'échéance, le capital initialement investi⁽²⁾ sera **majoré d'un gain brut⁽³⁾** correspondant à la performance **de l'indice le plus performant** (dénommé ci-après « l'Indice le plus performant »), entre l'indice **iEdge ESG US SDG 40 EW Decrement 5 % NTR[®]** et l'indice **iEdge ESG Eurozone SDG 35 EW Decrement 5 % NTR[®]**, observée à la date de constatation finale, le 11 août 2031, avec **un minimum de 12,70 % et un maximum de 80 %.**
- La durée d'investissement pour bénéficier à l'échéance de la protection du capital initialement investi⁽²⁾ est de **8 ans** (à compter de la date de constatation initiale).
- **MMA Zen Mai 2023 est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

Date de constatation initiale

Le 11 août 2023, le niveau de clôture des indices iEdge ESG US SDG 40 EW Decrement 5 % NTR[®] et iEdge ESG Eurozone SDG 35 EW Decrement 5 % NTR[®] est retenu comme leur niveau initial respectif.

Un remboursement à l'échéance des 8 ans, le 25 août 2031.

Le montant du remboursement à l'échéance dépend de la performance de l'indice le plus performant (dénommé ci-après « l'Indice le plus performant »), entre l'indice iEdge ESG US SDG 40 EW Decrement 5 % NTR[®] et l'indice iEdge ESG Eurozone SDG 35 EW Decrement 5 % NTR[®], observée à la date de constatation finale (le 11 août 2031).

Au bout de 8 ans, à la date d'échéance, le 25 août 2031, vous recevrez⁽⁴⁾ :

- **Si la performance de l'Indice le plus performant est inférieure ou égale à 12,70 % par rapport à son niveau initial :**
 - le remboursement du capital initialement investi⁽²⁾,
 - majoré d'un **gain brut⁽³⁾ de 12,70 %.**
- **Si la performance de l'Indice le plus performant est strictement supérieure à 12,70 % mais strictement inférieure à 80 % par rapport à son niveau initial :**
 - le remboursement du capital initialement investi⁽²⁾,
 - majoré d'un **gain brut⁽³⁾ correspondant à la performance de l'Indice le plus performant par rapport à son niveau initial observée à la date de constatation finale.**
- **Si la performance de l'Indice le plus performant est supérieure ou égale à 80 % par rapport à son niveau initial :**
 - le remboursement du capital initialement investi⁽²⁾,
 - majoré d'un **gain brut⁽³⁾ de 80 %.**

(1) **Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis par l'assureur (MMA Vie), et ils sont sujets en cours de vie à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Cet investissement peut entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale supporté par l'adhérent.**

(2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur (Natixis Structured Issuance SA) et du Garant de la formule (Natixis SA).

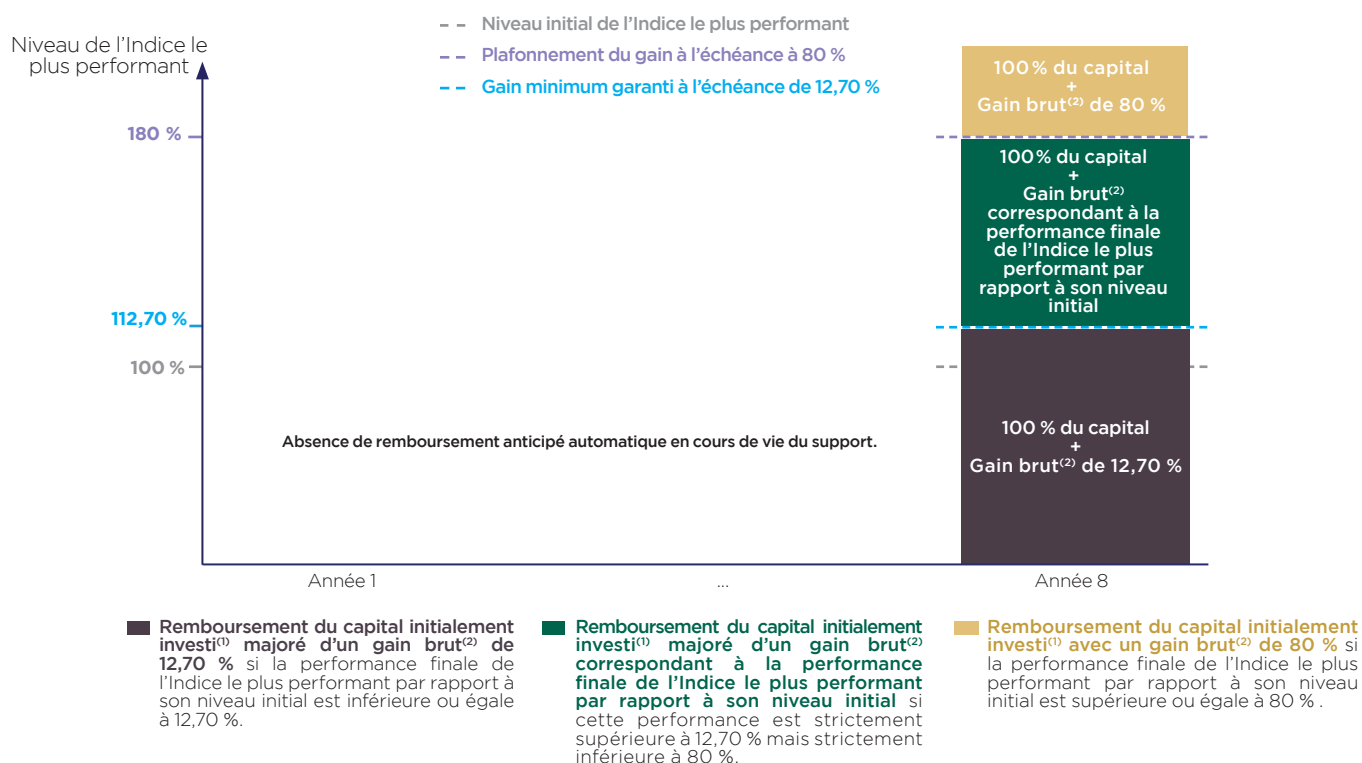
(3) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

(4) Le montant dû à la date d'échéance (le 25 août 2031) net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitré automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Le support MMA Zen Mai 2023 n'existe plus, mais le contrat d'assurance vie ou de capitalisation se poursuit.

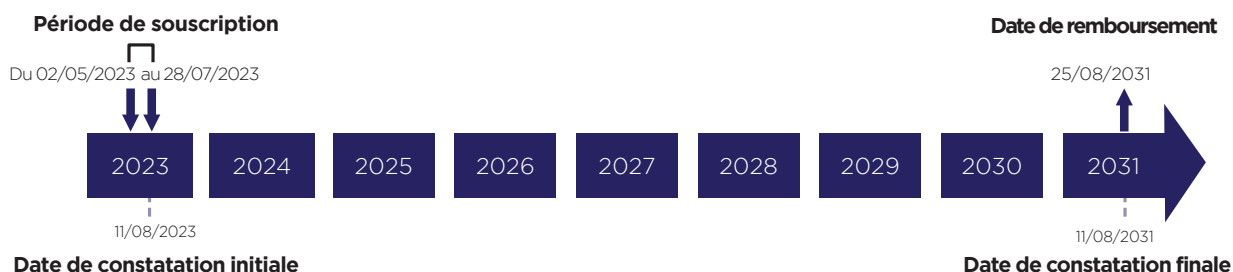
Illustration

- A l'échéance des 8 ans, le montant du remboursement dépend de la performance de l'indice le plus performant (dénommé ci-après « l'Indice le plus performant »), entre l'indice iEdge ESG US SDG 40 EW Decrement 5 % NTR® et l'indice iEdge ESG Eurozone SDG 35 EW Decrement 5 % NTR®, observée à la date de constatation finale (le 11 août 2031).
- MMA Zen Mai 2023 offre à l'échéance des 8 ans, soit le 25 août 2031, le remboursement du capital initialement investi⁽¹⁾ majoré d'un gain brut⁽²⁾ de 12,70 % minimum et plafonné à 80 %.

Mécanisme du support



Dates clés



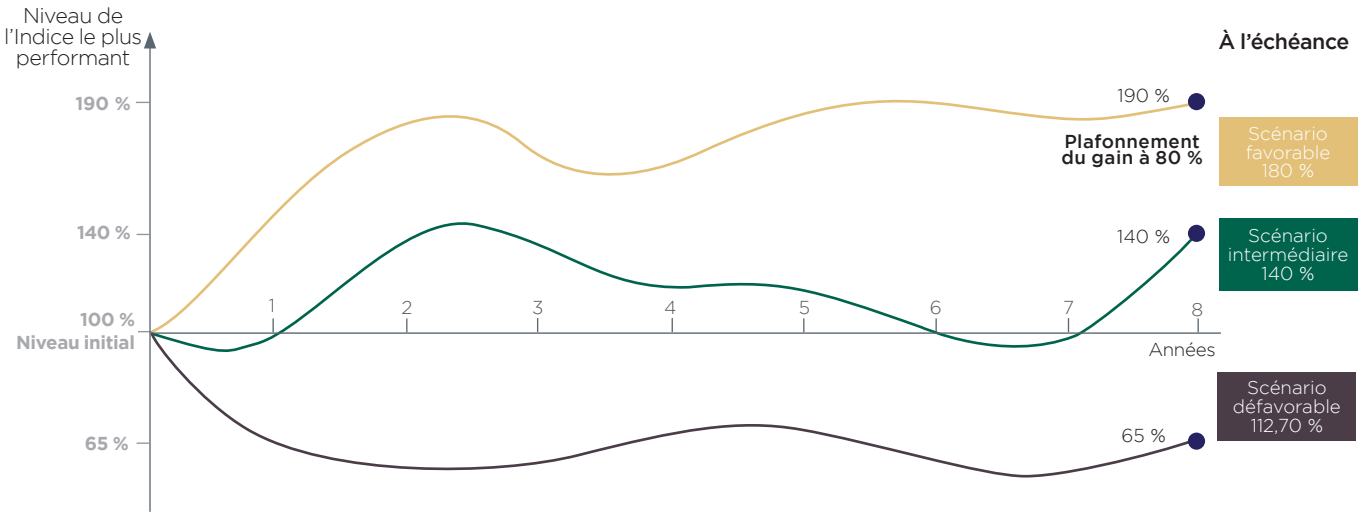
Durée d'investissement pour bénéficier de la protection du capital initialement investi à l'échéance⁽³⁾ : 8 ans.

Illustrations à caractère uniquement informatif et n'ayant aucune valeur contractuelle. Elles ne préjugent pas des performances futures du support.

- (1) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur (Natixis Structured Issuance SA) et du Garant de la formule (Natixis SA).
- (2) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.
- (3) Sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur (Natixis Structured Issuance SA) et du Garant de la formule (Natixis SA).

Scénarios de marché

Les données chiffrées utilisées dans ces scénarios n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Ces scénarios n'ont pas de valeur contractuelle. Les taux de rendement actuariel net précisés dans les scénarios sont calculés avec un taux de frais de gestion annuel de 1,10 % hors prélèvements sociaux et fiscaux.



Évolution de l'Indice le plus performant :

- Scénario défavorable
- Scénario intermédiaire
- Scénario favorable

Niveau de remboursement du support, en pourcentage du capital initialement investi⁽¹⁾, à l'échéance, le 25 août 2031 :

- Scénario défavorable
- Scénario intermédiaire
- Scénario favorable

- Performance finale de l'indice le plus performant entre l'indice iEdge ESG US SDG 40 EW Decrement 5 % NTR[®] et l'indice iEdge ESG Eurozone SDG 35 EW Decrement 5 % NTR[®], observée à la date de constatation finale.

Scénario défavorable

Baisse de l'Indice le plus performant : à la date de constatation finale, l'Indice le plus performant clôture en-dessous de son niveau initial

- Performance finale de l'Indice le plus performant par rapport à son niveau initial : -35 %.
- Remboursement à l'échéance : le capital initialement investi⁽¹⁾ + un gain brut⁽²⁾ de 12,70 %, soit un total brut de **112,70 %** du capital initialement investi⁽¹⁾.
- Taux de rendement actuariel net : 0,37 % (contre un taux de rendement actuariel net de -6,23 % dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice le plus performant).

Scénario intermédiaire

Hausse modérée de l'Indice le plus performant : à la date de constatation finale, l'Indice le plus performant clôture à +40 % par rapport à son niveau initial

- Performance finale de l'Indice le plus performant par rapport à son niveau initial : +40 %.
- Remboursement à l'échéance : le capital initialement investi⁽¹⁾ + un gain brut⁽²⁾ de 40 %, soit un total brut de **140 %** du capital initialement investi⁽¹⁾.
- Taux de rendement actuariel net : 3,10 % (équivalent au taux de rendement actuariel net dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice le plus performant).

Scénario favorable

Hausse importante de l'Indice le plus performant : à la date de constatation finale, l'Indice le plus performant clôture à +90 % par rapport à son niveau initial

- Performance finale de l'Indice le plus performant par rapport à son niveau initial : +90 %.
- Remboursement à l'échéance : le capital initialement investi⁽¹⁾ + un gain brut⁽²⁾ de 80 %, soit un total brut de **180 %** du capital initialement investi⁽¹⁾.
- Taux de rendement actuariel net : 6,36 % (contre un taux de rendement actuariel net de 7,07 % dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice le plus performant).

Le plafonnement du gain brut ne permet pas de profiter pleinement de la hausse de l'Indice le plus performant.

(1) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur (Natixis Structured Issuance SA) et du Garant de la formule (Natixis SA).

(2) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.



Taux de rendement actuariels futurs, dans le cas d'un remboursement à l'échéance le 25 août 2031, avec un gain brut⁽¹⁾ de 12,70 %, de 40 %, et de 80 %, selon les scénarios et conditions décrits précédemment en page 4.

	À l'échéance le 25 août 2031		
Gain brut ⁽¹⁾	12,70 % ⁽¹⁾	40 % ⁽¹⁾	80 % ⁽¹⁾
Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux (contrats avec un taux de frais de gestion de 0,80 %)	0,67 %	3,41 %	6,68 %
Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux (contrats avec un taux de frais de gestion de 1 %)	0,47 %	3,20 %	6,47 %
Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux (contrats avec un taux de frais de gestion de 1,10 %)	0,37 %	3,10 %	6,36 %

Rappel : il existe un risque de perte en capital partielle ou totale pour l'investisseur en cas de sortie du support MMA Zen Mai 2023 avant l'échéance.

Les données chiffrées utilisées dans ces scénarios n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

(1) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

Un support indexé à l'indice le plus performant entre l'indice iEdge ESG US SDG 40 EW Decrement 5 % NTR® et l'indice iEdge ESG Eurozone SDG 35 EW Decrement 5 % NTR®

L'indice **iEdge ESG US SDG 40 EW Decrement 5 % NTR®** et l'indice **iEdge ESG Eurozone SDG 35 EW Decrement 5 % NTR®** sont des indices administrés par Scientific Beta (France) SAS, et calculés et publiés par SGX®. Ils ont été lancés en collaboration avec l'agence ISS-ESG®, leader dans la recherche ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et la notation extra-financière.

Les valeurs de ces indices ont été **sélectionnées pour leur contribution aux Objectifs de Développement Durable** de l'ONU.

- L'indice **iEdge ESG US SDG 40 EW Decrement 5 % NTR®** (indice SDGUSDN) est composé de 40 valeurs américaines équipondérées, de répartition sectorielle diversifiée. Il est accessible entre autres sur le site <https://sgx.com/indices/products/sdgusdn> ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : SDGUSDN Index). Sa composition est revue à une fréquence trimestrielle.
- L'indice **iEdge ESG Eurozone SDG 35 EW Decrement 5 % NTR®** (indice SDGEZDN) est composé de 35 valeurs de la zone euro équipondérées, de répartition sectorielle et géographique diversifiées. Il est accessible entre autres sur le site <https://sgx.com/indices/products/sdgezdn> ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : SDGEZDN Index). Sa composition est également revue à une fréquence trimestrielle.

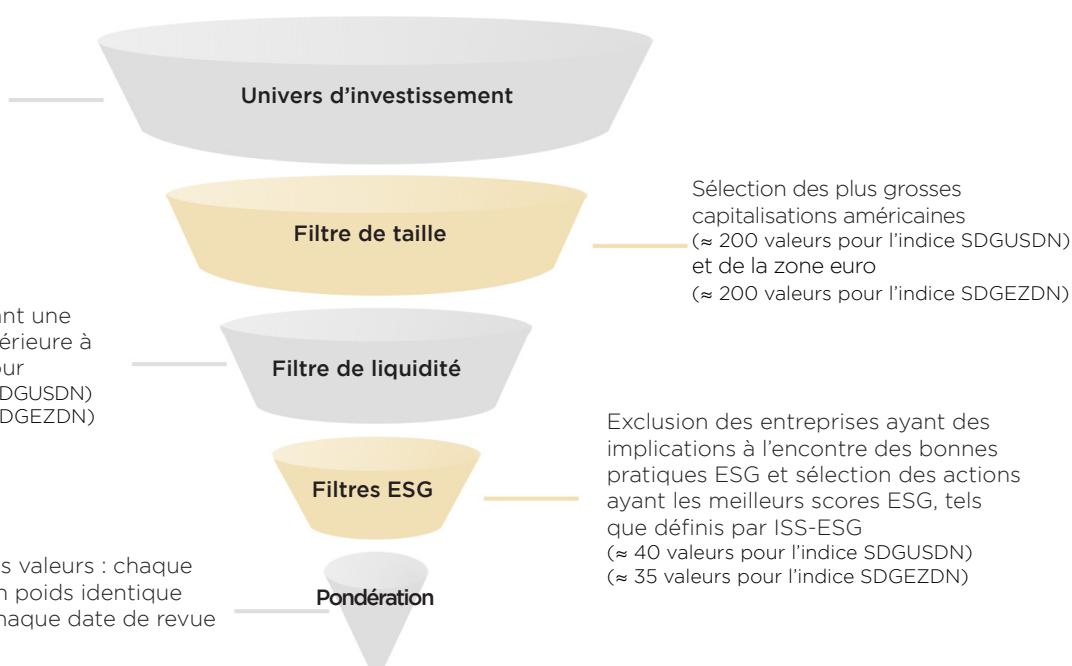
Les indices sont calculés de la façon suivante : en réinvestissant tous les dividendes nets (versés par les actions composant l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5 % par an sur une base quotidienne.

À titre d'information, le niveau moyen des dividendes payés sur les 8 dernières années s'élève à 1,83 % pour l'indice **iEdge ESG US SDG 40 EW Decrement 5 % NTR®**, et à 3,27 % pour l'indice **iEdge ESG Eurozone SDG 35 EW Decrement 5 % NTR®** (Source : Bloomberg).

Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de montant fixe, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. **Les niveaux des dividendes passés ne préjugent pas des niveaux des dividendes futurs.**

Méthodologie de sélection des sociétés

Entreprises cotées des Etats-Unis (≈ 500 valeurs pour l'indice SDGUSDN) et de la zone euro (≈ 300 valeurs pour l'indice SDGEZDN)



iEdge ESG US SDG 40 EW Decrement 5 % NTR®
(Indice SDGUSDN)

iEdge ESG Eurozone SDG 35 EW Decrement 5 % NTR®
(Indice SDGEZDN)

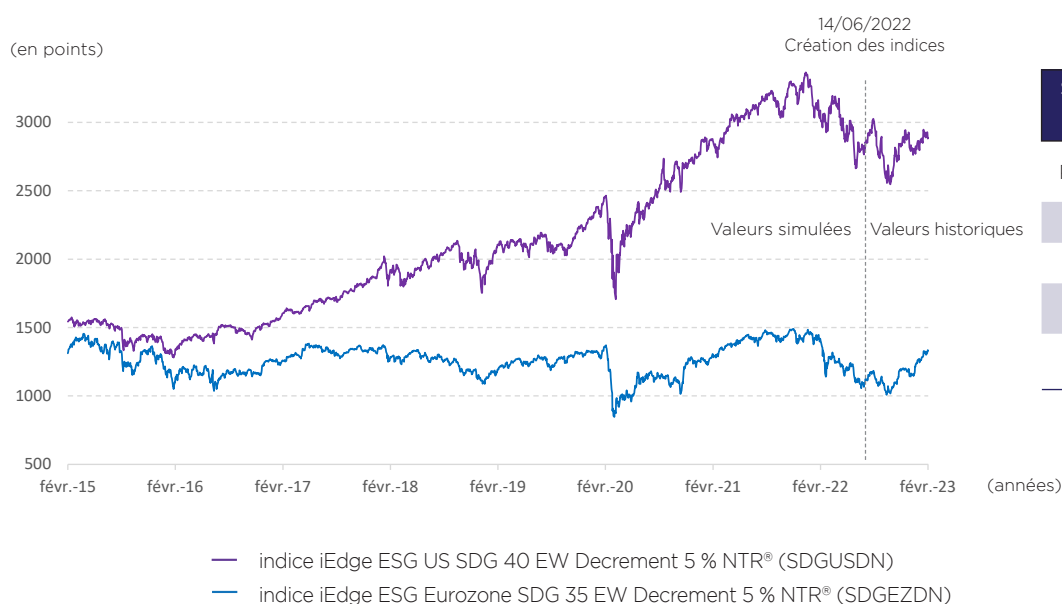
MMA Zen Mai 2023 est un titre de créance dont les fonds levés dans le cadre de l'émission ne seront pas spécifiquement alloués au financement de projets répondant à des thématiques ESG. Seuls les indices sont construits de façon à sélectionner les entreprises les plus engagées en faveur de critères ESG. L'exposition de l'investisseur à la performance de ces indices ne signifie pas qu'il finance les actions qui les composent. **MMA Zen Mai 2023 ne constitue pas un titre de créance vert.**

Les sous-jacents de ce produit prennent en compte des facteurs ESG dans la sélection de leurs composants. Il est rappelé aux investisseurs que ceci n'est pas une garantie de surperformance des indices sous-jacents et/ou du rendement financier du produit qui le référence. Dans la mesure où il existe une grande variété de facteurs ESG, les investisseurs sont invités à s'assurer que les facteurs pris en compte dans ce produit répondent à leurs attentes ESG.

Les informations en matière de durabilité relative à la société MMA VIE sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.mma.fr/assurance-vie/informations-reglementaires.html>.

Les informations en matière de durabilité relatives aux contrats et aux supports proposés sont disponibles à l'adresse suivante : infos-supports-investissement.quantalys.com/mma

Évolution des indices iEdge ESG US SDG 40 EW Decrement 5 % NTR® et iEdge ESG Eurozone SDG 35 EW Decrement 5 % NTR® (simulée jusqu'au 13 juin 2022)



Simulation des performances cumulées au 17 février 2023		
Période	Indice SDGUSDN	Indice SDGEZDN
1 an	-4,68 %	-5,29 %
2 ans	0,92 %	3,04 %
4 ans	37,02 %	11,56 %
8 ans	87,07 %	1,46 %

Source : Bloomberg, à partir du 17/02/2015, jusqu'au 17/02/2023

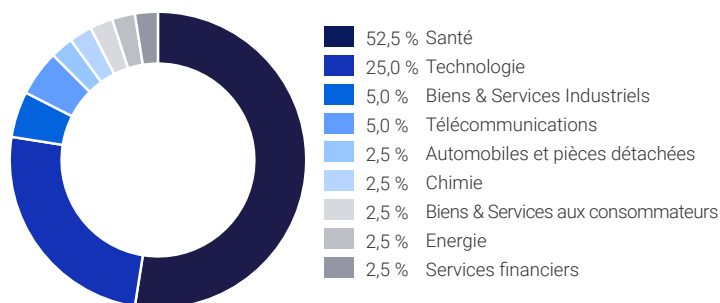
LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR LES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

Les indices iEdge ESG US SDG 40 EW Decrement 5 % NTR® et iEdge ESG Eurozone SDG 35 EW Decrement 5 % NTR® ont été lancés le 14 juin 2022 à un niveau respectivement de 2.693,092 points et 1.107,145 points.

Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'auraient eu les indices s'ils avaient été lancés dans le passé. Toutes les données suivant cette date sont le résultat de performances passées.

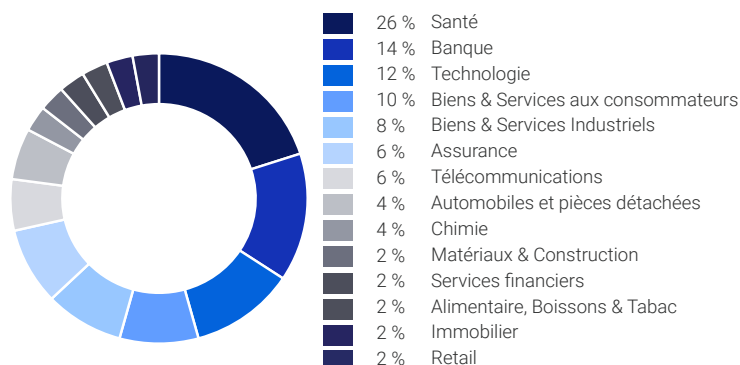
Répartition sectorielle

indice iEdge ESG US SDG 40 EW Decrement 5 % NTR®



Répartition sectorielle

indice iEdge ESG Eurozone SDG 35 EW Decrement 5 % NTR®



Source : Bloomberg, dernier rebalancement au 26/12/2022

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis SA, Garant de la formule, ainsi que MMA Vie n'assument pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Avantages/Inconvénients du support

Avantages

- MMA Zen Mai 2023 vous permet de vous exposer à l'indice le plus performant entre l'indice **iEdge ESG US SDG 40 EW Decrement 5 % NTR[®]**, composé de 40 sociétés américaines, et l'indice **iEdge ESG Eurozone SDG 35 EW Decrement 5 % NTR[®]**, composé de 35 sociétés de la zone euro. Les valeurs de ces deux indices ont été sélectionnées pour leur performance ESG (Environnement, Social et Gouvernance) définis par ISS-ESG.
- À l'échéance des 8 ans, le 25 août 2031, vous recevrez⁽¹⁾ le capital initialement investi⁽²⁾ majoré de la performance de l'Indice le plus performant par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale⁽³⁾, avec **un gain brut⁽⁴⁾ de 12,70 % minimum**, et pouvant aller jusqu'à **80 % maximum**.
- À l'échéance des 8 ans, le 25 août 2031, quel que soit le niveau de l'Indice le plus performant par rapport à son niveau initial, **vous êtes protégé à hauteur de 112,70 % de votre capital initialement investi⁽²⁾**.

Inconvénients

- MMA Zen Mai 2023 présente **un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie en cas de sortie avant l'échéance** (en cas de rachat, arbitrage, dénouement par décès, la valeur de l'unité de compte dépend alors des paramètres de marché du jour).
- En investissant sur ce support, vous êtes exposé **à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou **à une dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) **de l'Émetteur** (Natixis Structured Issuance SA) **et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant** (Natixis SA).
- **Le gain brut⁽⁴⁾ est plafonné à 80 % à l'échéance** dans le cas où la performance finale de l'Indice le plus performant est supérieure ou égale à +80 % par rapport à son niveau initial.
- L'indice **iEdge ESG US SDG 40 EW Decrement 5 % NTR[®]** et l'indice **iEdge ESG Eurozone SDG 35 EW Decrement 5 % NTR[®]** ne présentent pas le rendement total des actifs dans lesquels il sont investis. **Ils sont calculés de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par les sociétés composant l'indice au fil de l'eau, tout au long de la vie du produit), puis en soustrayant 5 % par an, sur une base quotidienne.** Le dividende moyen réinvesti dans l'indice peut être inférieur ou supérieur à 5 %. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) à ce niveau de montant forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

(1) Le montant dû à la date d'échéance (le 25 août 2031) net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitré automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Le support MMA Zen Mai 2023 n'existe plus, mais le contrat d'assurance vie ou de capitalisation se poursuit.

(2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur (Natixis Structured Issuance SA) et du Garant de la formule (Natixis SA).

(3) Date de constatation finale : 11/08/2031.

(4) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

Facteurs de risques

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à lire attentivement la section «Facteurs de Risques» du Prospectus de Base qui inclut notamment les principaux risques suivants :

- **Risque de perte en capital** : En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite** : En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Emetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Emetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Risque de volatilité, risque de liquidité** : Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- **Risques liés à la modification, suppression ou perturbation des Sous-Jacents** : Scientific Beta (France) SAS, l'administrateur des Sous-Jacents, pourrait modifier de façon significative un Sous-Jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du Sous-Jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet événement, être remplacé par celui d'un autre Sous-Jacent ou les titres de créances pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus, pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Principales caractéristiques du support

Code ISIN	FR001400G3D5
Forme juridique	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie , émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des instruments Financiers, ayant été approuvé le 10 juin 2022 par l'AMF sous le n°22-203. Ce titre de créance offre une protection du capital à l'échéance.
Émetteur	Natixis Structured Issuance SA, véhicule d'émission au Luxembourg (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis SA, les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis SA (Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch : AA-) ⁽¹⁾ .
Valeur nominale	100 €
Période de commercialisation	Du 2 mai 2023 au 28 juillet 2023 (sous conditions et sous réserve de disponibilité)
Durée d'investissement conseillée	8 ans
Commissions de distribution	La commission de distribution récurrente pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,80 % du montant nominal des titres de créance détenus, et sur la durée de détention des titres par les investisseurs. Le paiement de commission pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription. La commission perçue dans la durée doit s'accompagner d'une amélioration du service sur la même durée. Le distributeur est responsable auprès des investisseurs du respect des dispositions réglementaires qui lui sont applicables concernant la transparence et la justification des dites commissions. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.
Sous-jacents	- iEdge ESG US SDG 40 EW Decrement 5 % NTR [®] , code Bloomberg : SDGUSDN Index. - iEdge ESG Eurozone SDG 35 EW Decrement 5 % NTR [®] , code Bloomberg : SDGEZDN Index. Chacun des indices est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous dividendes nets (versés par les actions composant l'indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5 % par an, sur une base quotidienne.
Dates clés	Date d'émission : 02/05/2023 Date de constatation initiale : 11/08/2023 Date de constatation finale : 11/08/2031 Date de remboursement à l'échéance : 25/08/2031
Cotation	Marché réglementé de la Bourse de Luxembourg
Règlement/Livraison	Euroclear France
Agent de Calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bimensuelle. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis SA.
Périodicité de la valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant.
Marché secondaire	Natixis pourra fournir un prix indicatif des titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra pas excéder 1 %.
Éligibilité du support	Contrats d'assurance vie et de capitalisation

(1) Notations de crédit en vigueur au moment de la rédaction de ce document. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Vous supportez les risques éventuels de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur (Natixis Structured Issuance SA) et du Garant de la formule (Natixis SA).

Le support est proposé en qualité d'unités de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation dans la perspective d'un investissement jusqu'à la date de remboursement à l'échéance prévue par le support (25 août 2031). **Le rendement de l'unité de compte à la date de remboursement final du support est conditionné par sa détention jusqu'à cette date. En cas de sortie de l'unité de compte avant cette date (rachat, arbitrage ou dénouement par décès), le rendement peut être supérieur ou inférieur à celui résultant des modalités décrites dans la présente brochure, voire négatif. Vous prenez alors un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Le montant remboursé est arbitré automatiquement et sans frais vers un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation. L'assureur (MMA Vie) s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.**

Les Documents d'Informations Clés génériques des contrats d'assurance vie et de capitalisation multisupports MMA Vie et les guides de présentation des supports en vigueur sont consultables à tout moment sur le site www.mma.fr dans la rubrique Assurance Vie/Nos Fonds et Supports.

Avertissement

Ce document à caractère publicitaire est rédigé par l'Émetteur en accord avec MMA Vie qui commercialise **MMA Zen Mai 2023**. **La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.**

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. L'ensemble des données est présenté hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents aux titres ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après) préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des titres sur le marché réglementé du Luxembourg. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre des articles L411-2 du Code monétaire et financier et 211-2 paragraphe 4 du Règlement Général de l'AMF. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce titre de créance peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE.** En cas d'incohérence entre les informations relatives aux caractéristiques des Instruments Financiers figurant dans cette brochure et les Conditions Définitives relatives exclusivement à l'admission des titres sur le marché réglementé, ces dernières prévaudront. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à sa charge, Natixis ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans ce titre de créance. Ce document ne constitue pas une recommandation personnalisée ou générale d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les titres de créances ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. Les affirmations, hypothèses contenues dans ce document peuvent contenir des prédictions et ainsi contenir des risques et des incertitudes. Les résultats constatés et les développements peuvent différer substantiellement de ceux exprimés ou qui sont implicites dans les affirmations, hypothèses et opinions en fonction d'une variété de facteurs. Il ne peut y avoir de garantie que les résultats projetés, les projections ou les développements seront atteints. Aucune déclaration ou garantie explicite ou implicite n'est donnée par Natixis quant à l'accomplissement ou le bien fondé, de toute projection, tout objectif, estimation, prévision, affirmation, hypothèse et opinion contenu dans ce document et nul ne doit s'y fier. Rien dans ce document est ou doit être considéré comme une promesse ou une garantie quant au futur. D'autre part, il est à noter que, dans le cadre de ses activités, Natixis peut être amenée à avoir des positions sur les Instruments Financiers et sur l'Émetteur au titre desquelles des recommandations ou opinions peuvent être données dans le document et les pièces jointes communiquées Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir des informations sur tout produit, titre de créance, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, titre de créance, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas un document d'analyse financière.

Utilisation du produit de l'émission

Les fonds levés au travers de cette émission n'auront en aucun cas vocation à financer directement ou indirectement des projets verts. Seuls les indices sous-jacents au support sont construits de façon à sélectionner les actions selon leur performance vis-à-vis de la thématique « ESG ». L'exposition de l'investisseur à la performance d'un indice ne signifie pas qu'il finance les actions le composant.

Informations Importantes

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère publicitaire font l'objet d'une [documentation juridique](#) composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 10 juin 2022 par l'AMF sous le n° 22-203 (le « Prospectus de Base ») et des conditions définitives en date du 27 avril 2023 (les « [Conditions Définitives](#) ») préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des titres sur le marché réglementé du Luxembourg. Le Prospectus de Base est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site dédié de Natixis (https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/236/PROGRAM_SEARCH), et des copies peuvent être obtenus auprès de Natixis 7 promenade Germaine Sablon, 75013 Paris, sur simple demande. Les Conditions Définitives sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu). L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque - prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

Avertissement SGX

Singapore Exchange Limited et/ou ses sociétés affiliées (collectivement, « SGX ») ne donne aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, quant aux résultats à obtenir de l'utilisation de l'indice **iEdge ESG US SDG 40 EW Decrement 5 % NTR®** et de l'indice **iEdge ESG Eurozone SDG 35 EW Decrement 5 % NTR®** (ci-après, « les Indices ») et/ou du niveau auquel les Indices se situent à un moment donné, un jour donné ou autre. Les Indices sont administrés par Scientific Beta (France) SAS et calculés et publiés par SGX. Scientific Beta et SGX ne seront pas responsables (que ce soit par négligence ou autrement) et ne seront pas tenus d'informer d'une quelconque erreur dans le présent document. Les Indices sont des marques commerciales de SGX et sont utilisés par Natixis sous licence. Tous les droits de propriété intellectuelle dans les Indices sont dévolus à SGX.



MMA Vie Assurances Mutuelles société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans 775 652 118
MMA Vie société anonyme au capital de 144 386 938 euros, RCS Le Mans 440 042 174
Sièges sociaux : 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances

Date de rédaction de la brochure : 9 mars 2023

